

Évaluation de l'impact sur la sécurité, la santé et l'environnement

Une évaluation de l'impact sur la sécurité, la santé et l'environnement est un processus systématique qui identifie l'impact de différents projets sur la sécurité, la santé ou l'environnement. L'objectif principal d'un rapport d'évaluation de ces caractéristiques est de démontrer : que le projet respecte la législation et la réglementation en matière de sécurité, santé et environnement ; que tous les dangers liés à la sécurité, la santé et l'environnement ont été identifiés, évalués et atténués, y compris les risques d'accidents graves et les risques pour la santé au travail ; que l'impact du projet a été identifié, évalué et atténué.



LA SOLUTION Applus+

L'évaluation de l'impact sur la sécurité, la santé et l'environnement effectuée par Applus+ débute par l'identification, les études de portée, de l'impact et les risques d'un projet en matière de sécurité, santé et environnement. Puis, elles sont recueillies dans un registre des dangers et effets, et de là, le processus consiste à évaluer l'impact environnemental, contrôler les risques d'accidents graves et évaluer les risques pour la santé au travail.

Notre solution commence par évaluer les activités normales du client et à souligner l'exposition possible à des risques significatifs dans le domaine de la sécurité, la santé et l'environnement. Nous portons ensuite notre attention sur le contexte plus général de l'organisation du client pour déterminer les changements pouvant être introduits dans sa manière de travailler.



Une évaluation de l'impact est alors menée concernant la sécurité, la santé et l'environnement pour démontrer :

- L'établissement d'un plan efficace de prévention des accidents graves et d'un système de gestion de la sécurité, la santé et l'environnement
- L'identification, le registre et l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité, et de l'impact environnemental
- La gestion en cours de l'impact environnemental et des risques
- L'identification de mesures adéquates et la possession des équipements et systèmes essentiels
- L'élaboration de plans d'urgence pour l'intérieur et l'extérieur des installations
- Que les risques des activités du projet son ALARP (niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre dans la pratique)
- L'établissement d'un plan général solide pour protéger les vies, les biens, l'environnement et les affaires.

Clients cibles

Le processus d'évaluation de l'impact sur la sécurité, la santé et l'environnement peut se dérouler en quatre phases bien distinctes au sein d'un projet de construction. À la fin de chaque phase, il est possible d'élaborer un rapport de l'évaluation et de le soumettre à l'approbation du client.

Pour le processus d'approbation d'un projet, les quatre phases suivantes sont définies :

- **Phase 1** : le rapport d'évaluation de l'impact sur la sécurité, la santé et l'environnement est élaboré lors de la phase initiale d'ingénierie et de conception du projet. Il est approuvé avant qu'il ne passe à la phase d'ingénierie, approvisionnement et construction (EPC).
- **Phase 2** : le rapport d'évaluation est élaboré quand les entrepreneurs d'EPC se trouvent dans la phase de conception détaillée du projet. Ce rapport est approuvé avant le début de la construction et il évalue l'impact des travaux sur la sécurité, la santé et l'environnement.
- **Phase 3** : le rapport d'évaluation est élaboré quand la construction démarre et il est approuvé avant que les installations ne soient mises en service. Il inclut une révision des manuels d'opérations et des procédures de maintenance pour assurer le fonctionnement en toute sécurité.
- **Phase 4** : le rapport d'évaluation est élaboré à la fin de la vie utile des installations et il est approuvé avant leur démantèlement.

Avantages clés pour le client

L'identification des risques potentiels pour la sécurité, la santé et l'environnement et l'adoption des mesures nécessaires pour les gérer de manière rapide et efficace peuvent

Arplus⁺

donner lieu à une importante réduction des coûts en minimisant les temps d'arrêt superflus, en prévenant les lésions évitables et en évitant les désastres environnementaux.